



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Décisions d'interdiction du territoire français

Question écrite n° 25796

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur le nombre de décisions d'interdiction du territoire français prononcées en 2019.

Texte de la réponse

En 2019, d'après les données provisoires du casier judiciaire qui ne comprennent pas les données des cours d'assises (77 mesures d'interdiction du territoire français prononcées en 2018), 4 579 condamnations comportant une mesure d'interdiction de territoire français ont été prononcées en 1^{re} instance par les tribunaux correctionnels. Une partie des jugements étant frappés d'appel, ces condamnations de 1^{re} instance ne sont pas toutes définitives. En 2019, 18 % des mesures d'interdiction de territoire français ont été frappées d'appel, sans que le résultat de l'appel soit connu.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25796

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : [Justice](#)

Ministère attributaire : [Justice](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 janvier 2020](#), page 166

Réponse publiée au JO le : [2 juin 2020](#), page 3860